

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 23 MARS 2018

**Etaient Présents** : Eric LAFONT, Cyril OZIL, Jean Paul PETIT, Laurent MONDEME, Christine BUCHON, Charles CROXO, Yves ENGRAND, Fabienne PESENTI.

**Absents excusés** : Gérard HALIN donne procuration à Jean Paul PETIT, Patrick BERNARD donne procuration à Christine BUCHON, Stéphanie CROXO donne procuration à Cyril OZIL.

**Secrétaire de séance** : Fabienne PESENTI

### ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un avocat pour la procédure au Tribunal Administratif dans l'affaire opposant la COMMUNE d'EUZET à DONZEL Jean Claude
- Divers

---

Signature du compte rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Ouverture de la séance à 19h

#### **1 - Procédure Tribunal Administratif**

Mr le Maire rappelle les faits et porte à la connaissance du Conseil Municipal la réclamation faite par Mr DONZEL Jean-Claude. Il propose au vote de nommer Maître Francois GILLES, Avocat au barreau d'Alès, pour défendre la COMMUNE dans l'affaire l'opposant Mr DONZEL Jean Claude.

Voté à l'unanimité.

#### **2 - Divers**

- Dossier assurance COMMUNE EUZET / Jean Marc TROUPEL

Mr le maire soumet au conseil municipal un protocole d'accord proposé par les experts venus constater sur place le vendredi 16 mars dernier, expertise diligentée par les assureurs de la COMMUNE et de Mr TROUPEL dont la remise située à proximité du complexe Mairie-Ecole-Bibliothèque a été dégradé par les travaux en question. Mr TROUPEL a déjà fait poser un tirant à ses frais sans solliciter la COMMUNE, un second tirant s'avère nécessaire. Afin d'effectuer ces travaux d'un montant de 2090 € via un protocole d'accord amiable permettant aussi de clôturer le dossier sans réclamation ultérieure possible. Pouvoir est donné au maire de signer le protocole et tout document nécessaire aux assurances.

Voté à l'unanimité

- Modifications du règlement intérieur du foyer.

La commission animation présente le nouveau règlement intérieur du foyer qui doit être adopté par le conseil municipal.

Voté à l'unanimité.

- Choix du correspondant de la commune auprès du CAUE.

Mr Jean Paul PETIT est seul candidat, Mr le maire soumet sa candidature au vote.

Voté à l'unanimité.

- Délibération pour la mise en place d'un transformateur pour l'EHPAD.

L'alimentation électrique de l'EHPAD Jean Lasserre nécessite la mise en place d'un nouveau transformateur 250 KVA.

Le terrassement et le mur de soutènement sont à la charge de l'EHPAD, le montant des travaux du transformateur s'élève à 78000€ TTC pris en charge par le SMEG. Une participation de 6500€ reste à la charge de la COMMUNE.

Voté à l'unanimité.

- Contrat territorial

Mr le Maire informe que le contrat territorial a été signé avec le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 32155€ dans le cadre de la réfection et la mise aux normes du foyer communal.

- Aire de jeux dans le jardin public.

L'audit réalisé en début d'année a mis en évidence que l'aire de jeux située dans le jardin public ne répondait plus aux nouvelles normes. Par principe de précaution, certains jeux tels que la balançoire ont été démonté immédiatement par le personnel communal.

Des devis pour une mise en conformité sont en cours.

Fabienne PESENTI et Christine BUCHON se proposent de faire faire d'autres devis.

- Polygone – place de l'église

Il est décidé de consulter la population par la distribution dans les boites aux lettres de flyers-enquête permettant de connaître l'avis des habitants sur le devenir de ce lieu.

- Dépôt de pain à la cave d'Euzet.

Un partenariat est établi entre la Commune, les Caves d'Euzet, et la Boulangerie DANCE de la Jasse de Bernard. Il est décidé d'en informer la population par voie de presse, par la distribution d'une information dans les boîtes aux lettres, et via l'info-lettre et le site internet de la commune. Christine BUCHON, Jean-Paul PETIT et Yves ENGRAND se proposent pour distribuer ces flyers dans les boîtes aux lettres.

- Loi sur l'Obligation de Débroussaillage

Une réunion publique est en préparation afin d'informer les administrés sur la mise en application de la loi sur l'obligation de débroussaillage ( LOD ) qui consiste en un débroussaillage obligatoire et systématique dans un rayon de 50m autour des habitations. La commune s'est dotée d'un plan « grand format » permettant de mettre en évidence les parcelles concernées. Plan à la disposition des administrés et consultable en mairie.

Ce soir même, Patrick BERNARD assiste à une réunion d'information dans une commune voisine. Il est en charge du dossier avec Jean-Paul PETIT.

La liste des parcelles concernées est établie, une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal, un courrier sera envoyé aux propriétaires, et une réunion publique sera organisée.

- Sécurisation RD7

Yves ENGRAND informe que dans le cadre de la sécurisation de la RD7, il s'est rapproché de la Poste pour déplacer la boîte aux lettres située en bordure de la Route Départementale.

Le déplacement est possible sans problème dans un endroit sécurisé situé au carrefour des Sources. Un support en acier est nécessaire, Christine BUCHON se propose de le réaliser.

- Container - Grand rue du Dr Perrier

Laurent MONDEME fait part de son mécontentement face à la mise en place d'un container disgracieux à l'entrée du village. Sentiment partagé par l'ensemble des membres du conseil municipal présents. Il se renseigne sur la réglementation pour savoir s'il est possible d'imposer à Mme DUMAS de retirer ce container.

La séance est levée à 20h10